

AVIS D'APPEL D'OFFRES MODIFICATIF

REAMENAGEMENT DES BATIMENTS B ET E DU CFA DE NOUVILLE

La Société d'Équipement de la Nouvelle Calédonie (SECAL), agissant au nom et pour le compte de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, informe qu'elle lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de réaménagement des bâtiments B et E, aux conditions particulières suivantes :

Objet de l'appel d'offres :

Les travaux concernent les lots

LOT N° 01	GROS-OEUVRE
LOT N° 10	PEINTURE
LOT N° 13	COURANTS FORTS ET FAIBLES
LOT N° 14	PLOMBERIE – SANITAIRES
LOT N° 15	MENUISERIES ALUMINIUM
LOT N° 16	MENUISERIES BOIS
LOT N° 19	REVETEMENTS DE SOLS ET MURS
LOT N° 20	SOLS SYNTHETIQUES
LOT N° 22	PLATRERIE
LOT N° 26	EQUIPEMENT FROID
LOT N° 27	MOBILIER

Pour chaque lot, les entreprises peuvent répondre pour un ou pour les deux bâtiments. Une offre sera à produire par bâtiment.

Pour chaque bâtiment, un marché sera contractualisé par lot.

Le Maire d'ouvrage se réserve la possibilité de donner une suite partielle au présent appel d'offres.

Consultation et retrait des dossiers :

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé ; il est mis gratuitement à disposition en ligne sur le site <https://marchespublics.nc> .

Les candidats sont invités à s'inscrire sur la plate-forme afin de pouvoir être destinataires des éventuels modificatifs apportés au dossier de consultation.

Date limite et lieu de remise des offres

Les offres devront être déposées contre récépissé ou adressées en recommandé avec accusé de réception à : La SECAL – 40 rue Félix Trombe à Dumbéa avant le : mardi 6 février 2024 à 16 h 00

Ou par voie électronique conformément à l'article 6.2 du RPAO, sur la plateforme de dématérialisation de la Nouvelle-Calédonie avant la date et l'heure indiquées ci-dessus, en se connectant au profil acheteur.

Une visite des lieux OBLIGATOIRE est prévue :

- le lundi 22 janvier 2024 à 14 heures pour le bâtiment B et le lundi 22 janvier 2024 à 15 heures pour le bâtiment E,

- le lundi 29 janvier 2024 à 14 heures pour les bâtiments B et E (pour les entreprises n'ayant pas pu être présentes à la visite du lundi 22 janvier 2024).

Une attestation de visite sera remise lors de la visite.